



COMMUNE DE BIENVILLE
60280

Arrêté n°09-2024

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu la demande du 27 mars 2024 de la société CAGNA située TSA 70011- chez sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, pour des travaux de renouvellement réseau AEP (réseaux eau),

A R R E T E

Article premier : Du 08 avril au 08 mai 2024, la société CAGNA procéder à des travaux de renouvellement du réseau AEP (réseau d'eau).

En conséquence, la circulation sera alternée par des feux tricolores et il sera interdit de stationner et de dépasser au niveau des travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société CAGNA pour permettre l'application de ces dispositions.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société CAGNA

Fait à Bienville, le 29 mars 2024

Le Maire, Patrick LEROUX

